

Procès-verbaux : séances de l'année 1961 [suite]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **67 (1958-1961)**

Heft 304

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait des Procès-verbaux de la SVSN

(suite de la page 454.)

publication. Sollicités par des périodiques étrangers meilleur marché et dont l'audience est évidemment plus vaste, les membres de la SVSN qui désirent faire paraître des travaux risquent de désertier. Un fonds spécial strictement réservé aux publications doit donc être prévu. M. Renaud apporte quelques précisions à propos de ce fonds. Il relève que des subsides (industries, Fonds national, fonds privés) seraient plus faciles à obtenir si l'on distingue la caisse de la Société de celle des publications.

De nombreuses personnes demandent la parole à propos de cette question : Mlles Kousmine et Meylan, MM. Dessoulavy, Brunner et Jaquet.

M. Aubert résume brièvement la situation et ouvre la discussion sur l'ensemble du projet. M. de Beaumont s'exprime au nom des anciens présidents de la SVSN, et tout en espérant que ce projet puisse donner à notre Société un nouvel essor. Il félicite le Comité pour le travail jusqu'à maintenant accompli. MM. Margot et Staehelin prennent encore la parole.

Le Président soumet alors une résolution dont le premier point, sur proposition de MM. Javet et Bersier, est d'ailleurs supprimé.

Résolution : l'Assemblée générale extraordinaire, réunie le 25 janvier 1961,

- a) *estime que des changements doivent être apportés aussi bien à la structure de la Société qu'à son activité, dans le sens indiqué par le projet du Comité ;*
- b) *décide de considérer la période 1961-62 comme une période de transition et charge le Comité de prendre, pendant ces deux années, toutes mesures utiles. Le Comité présentera un rapport à la fin de 1962 à une assemblée générale et proposera alors les changements de statuts qui se seront révélés nécessaires ;*
- c) *décide que le Comité s'adjoindra des collaborateurs scientifiques choisis parmi les représentants des diverses disciplines ; lui laisse le soin de fixer les dates des réunions en fonction de ces changements (en dérogation à l'article 21, lettre H des statuts) pendant cette période de transition ;*
- d) *émet le vœu que le Comité prenne toutes les mesures nécessaires pour que les contributions financières des auteurs au « Bulletin » soient réduites (en dérogation à l'article 29 B du règlement), que la diffusion soit plus grande et que les échanges soient augmentés.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 18 h. 30.

Pour le secrétaire : P. E. PILET.

(Voir suite, page 478.)